



Canadian Association of Elizabeth Fry Societies™
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry
701-151 Slater Street, Ottawa, Ontario K1P5H3
Telephone : (613) 238-2422
Facsimile : (613) 232-7130
e-mail : caefs@web.ca
Home Page : www.elizabethfry.ca

Rapport de la trésorière

Exercice financier: 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008

J'ai le plaisir d'annoncer aux membres de l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) que notre situation financière demeure positive et stable. En planifiant sagement pour l'avenir, nous avons réussi à maintenir notre stabilité financière.

Encore une fois, en ces temps de contraintes économiques sociales et personnelles, nous sommes fières d'avoir pu assurer une bonne représentation des membres de l'ACSEF par l'entremise de notre bureau national. Nous sommes heureuses que des contraintes budgétaires n'aient pas entravé les efforts que nous déployons au nom des femmes victimisées, marginalisées, criminalisées et incarcérées avec et pour qui nous existons. En plus des fonds additionnels que nous avons obtenus pour dispenser notre initiative Droits de la personne en Action à six provinces et territoires cette année, notre directrice générale a encore une fois contribué à récolter des sommes importantes pour notre organisation sous forme d'honoraires et de revenus de contrats.

Pendant tout cet exercice, nous avons respecté tous nos engagements financiers. L'ACSEF a fonctionné selon les directives du conseil d'administration et un état détaillé de nos dépenses accompagne nos états financiers vérifiés.

Nous remercions toutes nos membres de leurs efforts continus pour maintenir la stabilité financière de l'ACSEF. Nous sommes confiantes de pouvoir continuer à remplir le mandat de l'ACSEF de manière fiscalement responsable.

Cathie Penny

Trésorière

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

Résolution

Adoptée le: 24 mai 2008

Proposée par: Les comités d'action sociale et exécutifs de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

Enjeux abordés dans cette résolution:

Réduire la criminalisation des femmes;
Agir pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes;
Favoriser l'équilibre des sexes dans les réactions du système de justice pénale en vue de promouvoir une véritable égalité des femmes

Fondement de la résolution:

Attendu que l'ACSEF a pris position sur la prostitution il y a plus de 20 ans et qu'à cette époque, nous avons simplement adhéré à la décriminalisation. Notre position d'alors prônait l'élimination de la criminalisation des femmes. Bien sûr, nous sommes toujours de cet avis, mais cette position nous semble aujourd'hui incomplète si nous omettons de nous prononcer contre la légalisation et en faveur du droit à une aide sociale adéquate et/ou à un revenu minimum garanti comme étant des droits de la personne fondamentaux; et

Attendu que de précédentes tentatives d'aborder la nature genrée de la criminalisation des femmes qui sont prostituées ont résulté en un langage neutre quant à la discrimination sexiste qui continue de criminaliser et d'envoyer des femmes en prison pendant que des hommes sont détournés vers des écoles pour «clients». Nous proposons donc d'examiner la prostitution à travers les yeux des femmes; et

Même si une minorité de femmes qui sont prostituées se sont prononcées en faveur de la légalisation, cette position n'est pas généralement celle de la majorité des femmes dans les régions et les États nations où le commerce du sexe a été légalisé. La majorité des femmes prostituées disent plutôt vouloir échapper à cette «industrie» mais gardent le silence. La prostitution est une institution systématiquement discriminatoire envers les femmes, les jeunes, les pauvres et les groupes subordonnés en raison de leur ethnie. La prostitution ne peut pas être rendue plus sécuritaire ou légèrement «améliorée» par la légalisation ou la décriminalisation (Raymond, 2003). Comme l'indique Farley (2004), le commerce du sexe et la traite des personnes sont une institution particulièrement vicieuse d'inégalité entre les sexes; et

Attendu que le Comité permanent multipartite de la condition féminine a déclaré en 2007 que, «la généralisation de la traite des femmes et des enfants, dans le commerce du sexe à l'échelle mondiale» est «une catastrophe de droits humains qui atteint des proportions gigantesques ... et que ... pour la majorité des nations de la planète, depuis les plus hauts échelons du pouvoir politique jusqu'à celui du policier sur le terrain, ce dossier n'est toujours pas considéré comme prioritaire» (2007, p. 5); et

Attendu que «en réduisant les femmes à une marchandise susceptible d'être achetée, vendue, louée, appropriée, échangée ou acquise, la prostitution affecte les femmes en tant que groupe. Elle renforce l'équation archaïque et machiste entre femme et sexe, réduit les femmes à une humanité moindre et contribue à les maintenir dans un statut inférieur partout dans le monde ... la légalisation des marchés du sexe, renforce les activités de proxénétisme et celles du crime organisé, mais surtout, elle légitime l'inégalité entre les hommes et les femmes» (Poulin, 2006); et

Attendu que les centres anti-viol de l'ACCCACS ont convenu que, pour empêcher les femmes d'être prostituées, nous avons de toute urgence besoin d'un revenu minimum garanti ... de mesures policières efficaces de lutte contre la violence envers les femmes, de poursuites plus énergiques contre les agresseurs et d'un meilleur accès aux tribunaux, de l'élimination des mesures de diversion pré-audition dans les procès d'hommes ayant violenté des femmes. Nous devons reconnaître et affronter la nature raciste et colonialiste de la plupart des violences faites aux femmes, y compris la prostitution, et nous devons exercer des pressions en faveur de processus de paix internationaux, de résolutions aux revendications territoriales, de changements aux politiques sur l'immigration et à notre exploitation du tiers monde pour intervenir face au fait que la majorité des femmes et des enfants victimes de la traite sont motivés par la pauvreté et la dégradation environnementale de leurs pays d'origine, y compris les réserves (ACCCACS 2007); et

Attendu que les femmes autochtones du Territoire occupé salish de la Côte défendent les intérêts de celles dont les voix n'ont pas été entendues dans les discussions au sujet de la prostitution et des bordels légalisés pour les Jeux olympiques de 2010, l'Aboriginal Women's Action Network s'oppose à la légalisation des bordels pour les dits Jeux olympiques. Elles déclarent notamment:

«Nous ne voulons ni devenir des produits marchands pour ce qu'on appelle « l'industrie du sexe », ni offrir aux touristes sexuels nos sœurs et nos filles, comme autant d'objets jetables après usage. L'Aboriginal Women's Action Network s'oppose à la légalisation de la prostitution comme à toute réglementation de la prostitution par l'État qui contribue à ancrer les femmes et les enfants autochtones dans ce qu'on appelle le « commerce du sexe ». Nous soutenons que le fait de légaliser la prostitution à Vancouver ne rendra pas celle-ci plus sécuritaire pour les personnes qui sont prostituées ; cela ne fera qu'accroître le nombre de ces personnes. Contrairement à ce qu'en disent présentement les médias, les données existantes indiquent qu'une telle mesure serait en fait nuisible : elle multiplierait la prostitution, encouragerait la traite et ne servirait qu'à rendre la prostitution plus sécuritaire et plus profitable pour les hommes, ceux qui exploitent et causent préjudice aux femmes et aux enfants que l'on prostitue. Même si beaucoup de personnes bien intentionnées pensent que la décriminalisation se résume à protéger de l'arrestation les femmes prostituées, cette réforme comprend également une dangereuse décriminalisation des clients et des proxénètes. C'est ainsi que la prostitution est normalisée, les clients se multiplient, et les proxénètes et trafiquants finissent par être perçus comme des entrepreneurs légitimes. Nous disons « Non ! » à cette insouciance

face au sort des femmes et enfants que marginalise cette industrie qui voudrait en faire de simples objets de consommation!»

Un modèle de « réduction des méfaits », qui prétend aider les femmes prostituées en les repoussant derrière des portes closes dans des bordels légalisés, échouera non seulement à réduire les torts faits à ces femmes, mais il aura pour effet de déguiser les véritables problèmes. Il n'existe aucune preuve que la prostitution pratiquée à l'intérieur soit plus sécuritaire pour les femmes impliquées. En fait, cette prostitution est tout aussi violente et traumatisante. La prostitution est violente en soi, c'est le prolongement de la violence que la plupart des femmes prostituées ont vécu dans l'enfance. Nous ne devons pas nous contenter d'une simple réduction de ce méfait - comme s'il s'agissait d'un mal nécessaire et/ou inévitable - mais viser plus haut et nous efforcer de l'abolir complètement.

Les personnes qui font la promotion de la prostitution parlent rarement des facteurs de classe, de race ou d'ethnicité qui rendent les femmes encore plus vulnérables. On pourrait rédiger tout un traité au sujet de la vulnérabilité des femmes autochtones basée sur notre race, notre condition socioéconomique et notre genre : il suffit de rappeler à quel point nous sommes surreprésentées dans la prostitution de rue. On peut même déceler un préjugé de classe dans la conviction que la prostitution de rue est bien pire que les formes de prostitution pratiquées derrière des portes closes. Ce n'est pas la rue en soi - ou l'existence des lois, en fait - qui est la source du problème, mais bien la prostitution elle-même, dont l'exploitation dépend de l'existence d'une sous-classe ou d'une caste dégradée de femmes. Un facteur important du peu d'attention accordée aux femmes qui ont disparu à Vancouver est l'absence d'intervention policière et la conviction sociale insidieuse que ces femmes ne méritaient pas de protection, un message communiqué de façon explicite aux clients, qui leur donne le feu vert pour traiter ces femmes avec impunité.

Si nous voulons protéger les plus vulnérables des femmes, nous pourrions commencer par décriminaliser les femmes prostituées, plutôt que les hommes qui leur font du mal. Même si personne n'y fait allusion dans la couverture médiatique locale, l'approche suédoise en matière de prostitution offre un exemple que nous devrions sérieusement envisager. On y criminalise seulement l'achat du sexe, et non sa vente ; on cible le client, le proxénète, l'entremetteur et le trafiquant, plutôt que la femme prostituée. Et on offre toute une gamme de services sociaux pour aider les femmes à quitter la prostitution. Compte tenu que la très grande majorité des femmes prostituées souhaitent échapper à la prostitution, nous devons surtout travailler à trouver des façons pour les aider à le faire, plutôt que de les ancrer encore plus dans la prostitution en la légalisant et en l'institutionnalisant. Ici, à Vancouver, si nous voulons aider les femmes qui sont le plus dans le besoin, les jeunes femmes autochtones, il serait utile de penser à plus long terme, de mettre davantage l'accent sur la guérison et la prévention. Évitions-nous la gaffe d'une pseudo-solution qui ne serait même pas un bandage superficiel, qui viendrait plutôt aggraver nos blessures. (AWAN, 2007); et

Attendu que des détenteurs d'intérêts commerciaux, dans des villes comme Vancouver, Toronto et Montréal, s'allient à d'autres hommes d'affaires partout dans le monde qui réclament la création de quartiers voués à la prostitution, que des pays entiers, comme la Thaïlande, ont été

transformés en immenses zones d'exploitation sexuelle, et que le gouvernement du Canada subit d'énormes pressions pour créer ici des conditions semblables; et

Attendu que l'expérience de Victoria, en Australie, où la prostitution a été décriminalisée et légalisée, révèle que la légalisation n'a réussi à atteindre aucun de ses objectifs, mais que, comme les actions en bourse du plus important bordel de Melbourne ont rapidement fourni un des meilleurs rendements sur le marché, le gouvernement continue de soutenir la réglementation de la prostitution et persiste à la caractériser comme une industrie pouvant être réglementée comme n'importe quelle autre. La légitimation de la prostitution à Victoria a créé une culture de la prostitution dans l'ensemble de l'État, et il est devenu acceptable pour les hommes de Victoria d'acheter des femmes pour leur gratification sexuelle. La légalisation n'a rien fait pour les femmes prisonnières de ce système d'exploitation. La légalisation de la prostitution comme «travail» a simplement contribué à normaliser la violence et l'exploitation sexuelle que vivent les femmes sur une base quotidienne, (Farley, 2004); et

Attendu que le gouvernement canadien reconnaît que la vaste majorité des personnes trafiquées sont des femmes et des enfants et que 92 % des victimes le sont à des fins d'exploitation sexuelle. Une bonne part des femmes et des enfants trafiqués à l'intérieur et autour du Canada sont réduits en esclavage, terrorisés et violentés, et on estime que l'impact économique de la traite de personnes migrantes au Canada se situe entre 120 et 400 millions de dollars par année et touche entre 8 000 et 16 000 personnes arrivant illégalement au Canada à chaque année (Étude d'impact du crime organisé, Solliciteur général du Canada); et

Attendu que des recherches effectuées dans le quartier Downtown East Side à Vancouver montrent que la plupart des hommes qui achètent des femmes prostituées dans le quartier le plus pauvre du Canada – femmes dont bon nombre sont autochtones et dont la plupart affirment qu'elles arrêteraient immédiatement de vendre leur corps si elles avaient d'autres moyens de gagner leur vie – peuvent en fait se permettre d'acheter des femmes à des fins de services sexuels dans des agences d'escortes et des salons de massage. En somme, les hommes ont assez d'argent pour acheter des services sexuels dans un lieu sécuritaire et propre, mais ils en décident autrement. La recherche montre que les hommes n'achètent pas réellement des services sexuels mais bien plutôt la capacité de dégrader et de violenter des femmes. Robert William Pickton avait de l'argent. Il avait la capacité d'acheter des services sexuels dans des agences d'escortes mais, contrairement aux affirmations d'exploitants d'entreprises et de défenseurs des libertés civiles, il voulait en réalité dégrader, torturer et tuer des femmes poussées dans la prostitution depuis l'enfance et caractérisées comme ayant fait un choix de carrière à l'atteinte de leur majorité, (Culhane, 2003); et

Attendu que la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit la liberté et la sécurité de la personne, ces garanties sont des droits fictifs si nous ne faisons rien pour nous assurer de mettre un terme à l'exploitation actuelle, qui confronte toute femme à la nécessité de «devoir être pénétrée pour avoir accès à de la nourriture ou un logement». (Kler, 2007).

Résolution:

Il est par conséquent résolu que l'ACSEF s'unisse à d'autres organisations féministes et groupes de femmes en quête d'égalité et ayant une expérience concrète pour exiger la décriminalisation des femmes qui sont prostituées, trafiquées ou autrement exploitées ou objectifiées dans et par le commerce du sexe; et

Il est en outre résolu que toutes les femmes doivent bénéficier du droit humain fondamental de vivre de l'abri du besoin, dans de bonnes conditions de vie (par l'aide sociale ou un revenu minimum garanti), et de services sociaux, de services de santé et de possibilités d'instruction; et

Il est en outre résolu que l'ACSEF continue à dénoncer comme criminelles les actions de ceux qui font la promotion et tirent profit de la traite et de l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants.

Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry

Assemblée générale annuelle – Ottawa -- Le 24 mai 2008

Rapport de la directrice générale

Questions prioritaires et initiatives de réforme du droit

Cet exercice financier a débuté par des coupures additionnelles et des attaques injustes contre la philosophie des personnes et des organisations revendiquant l'égalité et la justice sociale, particulièrement celles qui travaillent avec certains des groupes les plus pauvres et les plus racisés ou autrement marginalisés. Nous reconnaissons l'ampleur des défis qui nous attendent et nous ne voyons pas beaucoup de lumière à l'horizon. Nous constatons toutefois que le public n'est pas dupe des réformes qui font régresser le droit à l'heure actuelle.

Les Canadiennes et les Canadiens sont de plus en plus préoccupés par le fait que l'insistance actuelle en faveur de peines minimales obligatoires plus longues et plus fréquentes ne se fonde sur aucune recherche ni sur aucune preuve digne de foi. En outre, les données probantes existantes, émanant pour la plupart du gouvernement canadien lui-même, établissent directement la nécessité de stopper la tendance à imposer des sentences plus longues et plus punitives. Ce rapport fait également état de préoccupations croissantes quant à la dévastation à long terme résultant de l'éviscération des ressources consacrées aux programmes sociaux, à la santé et à l'éducation et aux mesures fiscales.

Chaque nouvelle révélation d'hypocrisie politique et bureaucratique et de corruption entraîne des restrictions additionnelles des droits de la personne qui prétendent répondre aux requêtes de transparence et de responsabilisation. À la fin de cette année, il apparaît également de plus en plus évident que bon nombre de Canadiennes et de Canadiens se posent des questions quant à l'empressement du gouvernement à accepter les prisons comme palliatif au manque de logements pour les sans-abri et de maisons d'hébergement pour les femmes qui fuient des situations de violence. La population n'est pas prête non plus à accepter les prisons comme succédané à des traitements dans la communauté pour les gens aux prises avec des problèmes de santé mentale. En outre, de plus en plus de gens appuient les victimes de la dévastation générationnelle causée par la *Loi sur les Indiens*. Un nombre beaucoup trop élevé d'Indiens se retrouvent ainsi criminalisés et incarcérés.

Vous trouverez dans ce rapport annuel un tour d'horizon de nos défis et réalisations. Il porte la parole de femmes qui vivent la criminalisation et/ou l'incarcération tout en faisant la promotion de leurs droits. Il décrit également les projets de nos membres pour l'ACSEF. En bref, notre organisation vit présentement un moment exaltant malgré les difficultés. Tout en continuant d'apprendre et d'évoluer ensemble, nous voulons aussi célébrer la force, la souplesse, la ténacité et les progrès de notre réseau.

1. Droits de la personne en Action (DPEA)

Le 8 mars 2001, l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF), l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), Strength in Sisterhood (SIS) et 24 autres organisations nationales et internationales de femmes, d'organismes autochtones et de justice sociale pressaient la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) d'entreprendre une vaste enquête systémique sur le traitement discriminatoire qu'impose le gouvernement fédéral aux femmes en détention.

Trois ans plus tard, la Commission publiait un rapport spécial intitulé «*Protégeons leurs droits : Examen systémique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral*». Le rapport de la CCPD recommande dix-neuf mesures que le Service correctionnel du Canada (SCC) pourrait adopter en vue d'atténuer la discrimination systémique que vivent les femmes purgeant des peines de deux ans et plus.

De concert avec divers partenaires de la coalition, l'ACSEF a participé aux efforts visant à garantir la mise en oeuvre des recommandations de la CCPD et à s'assurer d'engagements à plus long terme envers la justice sociale, la désincarcération et la désinstitutionnalisation. L'ACSEF a aussi demandé et obtenu des fonds qui nous ont permis de collaborer avec l'AFAC et SIS à l'avancement des droits des détenues. Le projet Droits de la personne en Action (DPEA) entend fournir aux femmes incarcérées des outils et une formation pratiques pour les habiliter, avec le soutien de leurs alliés-es, à aborder les enjeux de défense des droits dans les établissements pour femmes. DPEA s'intéresse également au besoin urgent d'options de remise en liberté dans la communauté pour toutes les femmes, particulièrement les femmes autochtones quittant des établissements fédéraux.

DPEA est voué à la protection des droits humains de toutes les détenues, particulièrement les femmes racisées et celles qui vivent des problèmes invalidants de santé mentale. Le projet vise principalement à accroître le nombre de femmes maintenues et réintégrées dans la collectivité. Les trois organisations à l'origine de DPEA oeuvrent également pour une réduction de l'utilisation des prisons et la création de stratégies de mise en liberté pour les femmes présentement incarcérées. L'ensemble du projet vise surtout l'atteinte d'une véritable égalité des femmes et pour les femmes durant et après leur incarcération. Nous nous préoccupons des oppressions intersectionnelles et multidimensionnelles ainsi que des enjeux touchant spécifiquement les femmes autochtones.

Le projet veut permettre aux femmes de survivre à la prison et à la liberté conditionnelle par la consolidation des forces et capacités qu'elles possèdent déjà. Nous voulons aider les détenues et les ex-détenues à:

- Créer des équipes de défense de droits composées de détenues, d'ex-détenues et de membres de la collectivité;
- Permettre aux femmes purgeant une peine fédérale de sortir de prison à leurs dates d'éligibilité;
- Réduire de 10 % le nombre de femmes autochtones dans le système carcéral fédéral;
- Habilitier toutes les femmes à ne pas retourner en prison après leur mise en liberté;

- Nous joindre à des coalitions qui appuient les principes et les objectifs des droits de la personne aux paliers local, régional et national.

Dans le cadre du projet, nous avons élaboré des modules de formation et un manuel intitulé *Défense des droits pour les femmes sous sentence fédérale* conçu pour les détenues, les ex-détenues et leurs alliés. Un groupe d'élèves en droit de l'Université d'Ottawa a rédigé la première ébauche de ce manuel dans le cadre de mon travail de professeure invitée. Ce cours était subventionné par une bourse de leadership communautaire en justice de la Fondation du droit de l'Ontario. Les ébauches et la version finale ont été révisées par des détenues et des ex-détenues participantes à l'initiative DPEA et intéressées à défendre leurs droits et ceux de leurs paires.

Les trois organisations responsables du projet souhaitent s'assurer que les détenues dont les droits sont brimés bénéficient du soutien nécessaire pour contester tout traitement discriminatoire. Nous espérons également identifier et aborder avec des détenues et des ex-détenues certains domaines nécessitant une défense de droits systémique. Dans le but d'aider les femmes à sortir de prison à leur première date d'éligibilité, la formation DPEA leur offre aussi des moyens explicites et pratiques pour planifier et préparer leur dossier de libération conditionnelle anticipée.

Nous continuons à travailler avec nos membres, par l'entremise de nos représentantes régionales, pour adapter la formation aux besoins et requêtes des différentes régions. Au cours de l'année, l'équipe de formation de DPEA a dû surmonter de nombreux défis pour dispenser le dernier programme national de formation. À l'automne, il était prévu que notre équipe et les plus de 40 membres des SEF de l'Ontario donnent la formation du 22 au 24 octobre 2007 à l'établissement Grand Valley (ÉGV) pour femmes. Malheureusement, en raison du décès tragique d'Ashley Smith, les sessions de formation ont été reportées à janvier 2008. Par suite d'une erreur du personnel, la formation prévue du 3 au 5 décembre 2007 à l'établissement Nova a également été reportée en janvier en raison d'un long confinement aux cellules. Nous examinerons plus loin ces deux situations mais, dans les deux cas, la réaction du SCC n'illustre que trop bien la nécessité du projet DPEA.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la formation DPEA de l'ACSEF, l'AFAC et SIS à l'établissement Nova, reportée par suite d'un confinement cellulaire de tout l'établissement, a finalement eu lieu du 9 au 11 janvier 2008. En dépit des conséquences de ce confinement excessif de 12 jours, du décès d'Ashley Smith et du décès de Nora Bernard, une militante autochtone très active à Millbrook, la formation s'est bien déroulée.

En plus de la formation DPEA, dans la soirée du 9 janvier, les femmes et l'Aînée de Nova nous ont invitées à leur suerie. Les étudiantes en droit ont donc profité du privilège inattendu mais très apprécié et de l'expérience formatrice d'une Cérémonie de la suerie. En outre, deux membres de la famille d'Ashley font désormais partie de l'équipe de bénévoles de la SEF de la région Atlantique.

Un des résultats les plus significatifs de la formation DPEA à Nova est la création dans cet établissement d'un comité «Sisters in Action» (SIA). La première réunion de ce comité, d'abord prévue pour le 15 janvier 2008, a été reportée en raison d'une tempête de neige qui a empêché les militantes d'Elizabeth Fry de se joindre aux détenues. Le 19 janvier, seize femmes se sont inscrites et ont participé à la réunion inaugurale du comité, tout juste une semaine après la formation DPEA.

Le comité SIA se propose de créer un esprit de solidarité entre les détenues et les autres comités à Nova. Dans le but d'encourager les femmes à s'impliquer, elles ont adopté une coprésidence rotative. Elles veulent également créer une alliance avec le comité des détenus et celui de sororité autochtone et se penchent actuellement sur certains problèmes qui affectent presque toutes les femmes à Nova.

Après avoir effectué des recherches, le comité SIA de Nova a documenté et formulé un certain nombre de griefs collectifs. Elles sont en effet préoccupées par l'absence de progrès quant à la mise en oeuvre de leurs propositions de créer des groupes tels qu'une sororité noire pour les femmes africaines de la Nouvelle-Écosse et un groupe de soutien pour les lesbiennes. SIA a également participé à l'évolution du groupe Black Focus et elles en sont actuellement au deuxième palier de grief au sujet d'une décision de l'établissement de bannir le port de pulls molletonnés à capuchons. SIA est également en contact avec d'autres comités DPEA et de détenues de tout le pays par correspondance et par l'entremise de représentantes régionales de l'ACSEF.

La formation DPEA à l'ÉGV pour femmes, d'abord prévue du 23 au 25 octobre 2007, s'est tenue du 23 au 25 janvier 2008. Le climat à l'ÉGV était tendu en raison du décès d'Ashley et de l'agitation subséquente du personnel. Les femmes incarcérées à l'ÉGV se sont dites perturbées d'avoir été encouragées à appuyer les gestes du personnel. Sauf quelques ragots et insinuations, les détenues n'ont eu accès à aucune information précise quant aux circonstances entourant le décès d'Ashley, y compris les mesures disciplinaires prises par le SCC ou les accusations au criminel portées contre des membres du personnel.

De plus, les femmes se sont dites particulièrement consternées d'une attention apparemment limitée aux seuls besoins du personnel et intimidées par les démonstrations de solidarité des employés. Certaines femmes ont même avoué craindre des répercussions en cas de recours légitime aux procédures de plainte face aux situations illégales où l'on ne complète pas leurs dossiers. Cela retarde leur classification de sécurité, leurs plans correctionnels, leur accès à une escorte médicale ou même leurs demandes de libération conditionnelle. On nous a confié beaucoup trop de situations semblables après le décès d'Ashley et à nouveau lorsque nous sommes revenues à l'ÉGV pour la formation DPEA.

Le deuxième jour de la formation, deux de nos membres se sont vu refuser l'accès à l'ÉGV après que le détecteur à ions ait apparemment décelé des traces de drogues sur leur pièce d'identité et leur montre-bracelet. Même si, la veille, nous avons corrigé le personnel quant à la procédure appropriée, elle n'a pas été appliquée le deuxième jour. Un membre du personnel a d'ailleurs pris soin de rassurer les femmes, leur expliquant que le détecteur donnait souvent de faux résultats et qu'il était lui-même convaincu qu'aucune d'entre nous ne transportait de drogues. Mais en bout de ligne, les deux femmes n'ont pas pu accéder à l'établissement.

Même si le superviseur nous a affirmé avoir mené une évaluation des risques et de la menace, lorsque les femmes ont demandé le rapport écrit de cette évaluation, on leur a seulement remis un document indiquant que leur test avait révélé la présence de drogues. Les femmes qui ont été mises en liberté depuis cet incident ont informé notre personnel d'une rumeur à l'effet que des membres du personnel du SCC racontent qu'une ou plusieurs employées d'E. Fry n'ont pu entrer à l'ÉGV à cause du détecteur à ions. Lorsque nous avons soulevé le sujet auprès de l'administration, nous avons été avisées que le directeur intérimaire appuyait la décision de

son gestionnaire correctionnel. Nous sommes en quête de détails sur les politiques et procédures pertinentes à cette affaire et nous entendons bien poursuivre ce dossier.

Quant à la formation DPEA à l'ÉGV, malgré certaines rumeurs de mouvement syndical, la présence les 24 et 25 janvier d'un piquet d'information, organisé par des représentants du Syndicat des agents correctionnels du Canada (SACC), et le début d'une rumeur non fondée voulant que l'Aînée et moi ayons été prises en otage le vendredi soir après la formation, tout s'est bien passé. Nous avons beaucoup apprécié que nos membres, des membres de la communauté et la majorité des détenues participent en aussi grand nombre à la formation. Les femmes de l'ÉGV ont également formé un groupe DPEA et, avec l'appui des représentantes régionales de l'Ontario, elles ont commencé à se réunir en février 2008.

Nous avons donné la dernière session de DPEA à Joliette les 30 avril et 1^{er} mai 2008. Ruth Gagnon, Daniel Benson et Lida Nouraie ont donné la formation en français, et je l'ai donnée en anglais. De plus, nous remercions beaucoup Lida pour son excellente traduction française du manuel. Nous avons malheureusement été incapables de parler de DPEA aux détenues à sécurité maximale de Joliette.

Tant à Nova qu'à l'ÉGV, les femmes des unités d'isolement à sécurité maximale se sont déclarées satisfaites des sessions d'information du jeudi soir. Elles ont à nouveau exprimé leur intérêt pour d'autres formations axées sur les problèmes particuliers qu'elles vivent dans les unités à sécurité maximale et dans les unités d'isolement de chacun des établissements pour femmes. Les femmes assujetties au «protocole de gestion» nous ont fait des demandes semblables.

Dans l'ensemble, nous avons été très impressionnées de l'excellente participation des détenues et de nos alliés de l'extérieur dans chacun des établissements visités. Bien qu'un peu surprises, nous sommes très stimulées par le dynamisme et l'intérêt de tous les groupes DPEA pour des améliorations et des ajouts à la formation. Grâce à la frugalité de toutes les personnes engagées dans le processus, nous avons réussi à étirer nos ressources bien au delà des quelques sessions pilotes prévues au début du projet. À ce jour, nous avons offert la formation DPEA à 297 détenues de la population carcérale générale, 31 détenues à sécurité maximale et 139 membres des SEF, de l'AFAC et de SIS, ainsi qu'à beaucoup d'autres personnes qui nous soutiennent à l'extérieur. Vingt-quatre membres du personnel du SCC ont également participé aux sessions d'orientation qui leur ont été offertes dans chaque établissement.

Nous avons également reçu des fonds additionnels pour offrir des formations à des personnes travaillant sur les droits humains dans six sites pilotes situés dans cinq provinces et un territoire. Nous aurons donc très certainement le plaisir de vous reparler de DPEA l'année prochaine.

2. Femmes purgeant une peine fédérale

a. Défense de droits régionale et visites d'établissements

i) Région du Pacifique et établissement Fraser Valley (ÉFV)

Mollie Both continue d'agir comme représentante régionale de la région du Pacifique.

Mollie et moi avons visité l'ÉFV le samedi 16 juin et le vendredi 28 septembre 2007. Les problèmes de surpopulation et de surclassement persistent. Nous avons également reçu le procès-verbal du comité consultatif du programme de l'ÉFV et sommes heureuses de constater que le groupe DPEA continue de se réunir et de participer à la préparation des dossiers de mise en liberté des détenues et ex-détenues de l'ÉFV.

Le 9 août 2007, j'ai rencontré à l'ÉFV une détenue et son avocate dans le but de l'aider à contester un transfèrement non sollicité illégal d'un autre établissement fédéral pour femmes vers l'ÉFV. Le SCC a décidé que le transfèrement était urgent plus d'une semaine après l'incident qui, selon le SCC, justifiait la nécessité d'un «transfèrement non sollicité d'urgence».

Les 10 et 11 septembre 2007, c'est avec plaisir que nous avons célébré le lancement de notre toute nouvelle Société Elizabeth Fry à Whitehorse, dans le Territoire du Yukon. Le lancement s'est tenu dans la Potlatch House locale et a réuni bon nombre d'Aîné-es et de chefs, le député de la circonscription, la ministre de la Justice et plusieurs membres de la communauté. Nous sommes ravies de voir un nouveau groupe de femmes extrêmement enthousiastes, énergiques et engagées se joindre à notre réseau. Nous avons hâte de les revoir lors de nos réunions régionales et à la conférence et l'assemblée générale annuelles de l'ACSEF en mai 2008.

Le 27 septembre, nous avons eu le plaisir d'assister aux célébrations du 35^e anniversaire de la Central Okanagan Elizabeth Fry Society à Kelowna. Nous avons rencontré les membres du conseil d'administration et bon nombre d'allié-es d'E. Fry dans la collectivité, y compris des représentants du gouvernement et de la police. Dans la soirée, nous avons été invitées à prendre la parole et à nous joindre à la marche «Take Back the Night» organisée par des femmes de la communauté.

Le 8 décembre, j'ai eu le privilège et le plaisir de participer à Kamloops aux sessions de formation en droits de la personne animées par Debra Parkes pour les SEF de la Colombie-Britannique. La formation s'est conclue par la rencontre régionale.

Le collectif DPEA de Fraser Valley est le premier à s'être formé au pays. Le projet était d'abord axé sur la planification des mises en liberté, les initiatrices du projet ne voyant pas la nécessité de formations juridiques. Toutefois, après avoir entendu parler de l'accueil réservé à la formation juridique dans le reste du pays, le groupe a changé d'idée. Même si nous n'avons pas les ressources nécessaires pour leur envoyer l'équipe complète de formatrices, nous nous sommes engagées à donner une session additionnelle à l'ÉFV plus tard au cours de l'année.

- ii) Région des Prairies, Centre psychiatrique régional (CPR), Établissement d'Edmonton pour femmes (ÉEF) et Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci (PROO)

Ma visite du mois d'août dans la région des Prairies a dû être reportée en raison d'une urgence médicale dans ma famille. Les visites régionales de l'ÉEF et du PROO ont donc été reportées de quelques mois. Le 2 novembre 2007, me trouvant à Saskatoon pour une conférence sur les droits de la personne, j'ai pu visiter le CPR avec Caroleen Wright, représentante régionale pour la région des Prairies. La situation était relativement tendue à la lumière de nombreuses allégations de voies de fait survenue lors du séjour d'Ashley Smith dans l'établissement. Ces allégations se sont depuis converties en une accusation de voies de fait portée contre un employé, bien que d'autres membres du personnel aient déclaré qu'il était responsable de

plusieurs voies de fait. Cet employé a apparemment été congédié du CPR. Un deuxième employé masculin n'a pas été accusé et le SCC n'a pas initié d'enquête policière.

Caroleen et moi avons visité le Centre psychiatrique régional et le Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci les 7 et 8 février. Nous avons prévu faire concorder cette visite avec le Forum public des SEF de la Saskatchewan. Même s'il n'y a pas eu de tempête de neige cette année, une température glaciale n'a pas empêché les gens de la communauté de participer en très grand nombre à cet événement.

J'ai également assisté à la rencontre régionale des Prairies à Calgary du 11 au 13 octobre 2007. En plus de réunions de travail très productives et d'une session de formation en défense de droits, Elena Schacherl, la directrice générale de la SEF de Calgary, nous a toutes invitées chez elle pour un souper et une merveilleuse soirée. Durant notre séjour, nous avons également rencontré les femmes et le personnel de la maison de transition Berkana House et visité le bureau de la SEF au centre-ville de Calgary. Nous avons eu le privilège de rencontrer les femmes du Calgary Remand Centre (CRC) et visité le Calgary Young Offender (sic) Centre (CYOC). Nous avons été consternées par les problèmes de surpopulation au CRC et par le nombre de femmes qu'on y garde en détention provisoire. Même si nous avons été navrées de voir à quel point les jeunes femmes et les filles étaient isolées au CYOC, nous avons tout de même trouvé réconfortant de constater sur place l'impact de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* pour ce qui est du nombre réduit de jeunes sous garde, tant en détention provisoire que purgeant une peine.

J'ai passé presque toute la Journée internationale des femmes et celle du lendemain, les 8 et 9 mars 2008, dans les unités à sécurité maximale et d'isolement de l'ÉEF. J'y étais pour réviser des documents juridiques avec une des trois jeunes femmes autochtones assujetties au «protocole de gestion» du SCC. Malgré l'allègement des moyens de contention durant ses permissions de sortir pour raisons médicales, son tranfèrement d'un bout à l'autre du Canada et ses comparutions devant un tribunal provincial, et sans égard à l'appui manifesté par plusieurs membres du personnel et de l'administration de l'établissement envers une gestion plus légale de l'incarcération de cette femme, le personnel de l'administration centrale a refusé d'autoriser un changement tel que de la menotter par devant, plutôt que dans son dos, lors de ses déplacements à l'intérieur du secteur à sécurité maximale de l'établissement. Par conséquent, pour qu'elle puisse manipuler elle-même ses dossiers, j'ai dû m'asseoir devant son passe-plats et réviser ses dossiers avec elle. Elle a donc été forcée de renoncer à une bonne part de respect de sa vie privée et de confidentialité juridique.

Nous avons appris que la personne qui prenait les décisions dans son cas est l'ancienne directrice d'un établissement où cette femme a accumulé les inculpations qui sont présentement devant les tribunaux. En fait, il s'agit précisément des inculpations réunies dans les documents que je révisais avec elle. Cette ancienne directrice témoigne contre elle au nom du SCC dans cette affaire. Même si la plupart des profanes, et certainement la majorité des avocates et avocats correctionnels, reconnaissent de toute évidence que nous sommes au mieux devant un conflit d'intérêts, la gestion nationale du SCC ne semble pas assez troublée par les faits pour modifier cette situation. Devant le récit incroyable de cette histoire, mes élèves en droit carcéral ont cru à tort qu'il s'agissait d'une hypothèse fantaisiste que j'avais inventée pour tester leurs connaissances des lois et politiques ayant un impact sur les femmes incarcérées.

Quant à nos visites auprès de nos membres et avec elles, le mercredi 26 septembre 2007, j'ai été ravie d'assister à l'assemblée générale annuelle et à la célébration de la SEF du Manitoba. En plus de rencontrer bon nombre de membres de la SEF, des membres des familles de quelques détenues et de participer aux célébrations de danses traditionnelles, j'ai beaucoup apprécié l'hommage rendu aux innombrables contributions de Debra Parkes à la SEF du Manitoba au cours des six dernières années.

Pendant la Semaine nationale Elizabeth Fry, j'ai eu le privilège et le plaisir de participer à des forums publics à Calgary et à Winnipeg. À Calgary, j'ai échangé sur les défis de l'intégration communautaire après une incarcération avec une enseignante, une agente de libération conditionnelle et une libérée conditionnelle. À Winnipeg, Bev Jacobs, présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada, un superviseur policier, la directrice d'une maison d'hébergement pour femmes et moi avons discuté de la dévastation génocidaire résultant de la colonisation et amplement démontrée par les plus de 500 femmes autochtones disparues et assassinées au Canada.

- iii) Région de l'Ontario, Établissement Grand Valley (ÉGV) et Maison Isabel McNeill pour femmes classées à sécurité minimale (MIM)

Dans le cadre de nos visites de plaidoyer, les 30 et 31 mai 2007, Anne Tilley, représentante régionale pour la région de l'Ontario, et moi étions à l'ÉGV et le 1^{er} mai, à la MIM. Les femmes étaient heureuses de rencontrer Anne et d'apprendre que les activités de défense de droits allaient s'intensifier dans la région ontarienne.

Le 15 août, j'étais à Toronto pour rencontrer les avocates de quelques détenues. Par la même occasion, j'ai fait la connaissance de Michelle Coombs, directrice générale de la SEF de Toronto. Michelle possède une solide expérience de travail en santé mentale et nous avons hâte d'en apprendre plus sur son expertise dans ce domaine qui touche de si près nos préoccupations.

Le 13 septembre 2007, j'ai eu le plaisir de rencontrer une autre nouvelle directrice générale en Ontario, Kelly Anderson, à la SEF de Sudbury. Pour le plus grand bien du réseau, Kelly partagera avec nous sa vaste expérience en matière de communications, de collecte de fonds et d'administration. Le voyage à Sudbury et la merveilleuse hospitalité de Dana Hickey m'ont aussi fourni une occasion très appréciée de renouer avec l'Aînée Liza Mosher, une des guides des détenues et ex-détenues de Kingston et du Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci.

Tout de suite après ma visite à Sudbury, je me suis rendue à Toronto avec Kelly pour participer à la réunion du Council of Elizabeth Fry Societies of Ontario (CEFSO). La session de formation s'est bien déroulée et nous avons très hâte de collaborer avec la nouvelle équipe ontarienne de défense de droits.

Le 24 septembre 2007, j'ai visité l'ÉGV avec Leanne Kilby et Judy Garneau, représentantes de l'équipe de défense de droits de l'Ontario. Nous y étions le jour même du 10^e anniversaire de l'ÉGV. Nous avons donc profité de cette occasion pour évoquer le traitement infligé à Ashley Smith dans l'unité d'isolement. Elle a été incarcérée dans une cellule vide équipée d'une caméra, sans rien d'autre qu'un vêtement anti-suicide. Comment trouver un meilleur exemple de l'importance de documenter les conditions de détention des femmes, particulièrement dans les secteurs d'isolement à sécurité maximale et les cellules d'isolement!

Malheureusement, Ashley est décédée le 19 octobre 2007 et, quand nous sommes arrivées le 22 octobre pour la formation DPEA, nous n'avons pu qu'organiser des cercles de guérison avec les détenues de la population générale et celles des unités à sécurité maximale et d'isolement. Les accusations portées contre cinq membres du personnel en raison de leur traitement d'Ashley sont très significatives, mais le pire reste à venir.

Au cours du mois d'octobre, Leanne et Judy ont effectué plusieurs visites de plaidoyer à l'ÉGV et nous sommes heureuses d'avoir pu documenter et exposer très clairement les questions qui nous préoccupent aux différents (et très changeants) membres de l'administration. Nous reconnaissons la valeur de ces efforts, qui prendront toute leur signification et seront éventuellement très utiles au déroulement de cette affaire.

Le 25 octobre 2007, j'ai eu le plaisir d'assister à l'assemblée générale annuelle de la SEF d'Ottawa. Le thème de cette rencontre, la santé mentale dans la vie des femmes, était pertinent et opportun. Le jour suivant, j'étais à Kingston pour l'audience de libération conditionnelle d'une des détenues de la MIM et j'ai profité de cette occasion pour rencontrer les autres détenues de la Maison.

Juste avant la réunion de notre conseil d'administration, en route pour présenter un exposé à l'Université Queen's le 16 novembre 2007, je me suis jointe à Leanne Kilby à bord du train qui la menait d'Hamilton à Ottawa pour assister au conseil d'administration de l'ACSEF. Elle m'a accompagnée à Queen's et à la MIM. Trish Crawford, la directrice générale de la SEF de Kingston étant absente, nous n'avons malheureusement pu la rencontrer. Mais nous avons beaucoup apprécié notre rencontre avec les détenues de la MIM.

Notre visite tombait à point puisqu'on venait, encore une fois, d'encourager les détenues à demander un transfèrement sollicité vers l'ÉGV, et que le personnel tentait de les persuader que ce transfèrement était inévitable. En fait, comme tout indique que le recours que les détenues ont intenté est en bonne voie, il n'est peut-être pas surprenant qu'elles subissent ce genre de pressions de la part du SCC. Leanne a été très étonnée de constater que la MIM était, en réalité, très loin de l'état de délabrement invoqué par le SCC pour justifier sa fermeture.

Du 11 au 15 février 2008, l'avocate des détenues de la MIM a encore une fois plaidé devant le tribunal en faveur de leur droit à une égalité véritable à titre de détenues classées à sécurité minimale. Même si le juge a donné tort aux détenues, elles resteront à la MIM jusqu'à l'audition de leur appel. Quelques membres du personnel du SCC ont affirmé connaître plusieurs femmes qui aimeraient être transférées à la MIM mais sont activement découragées d'entreprendre des démarches en ce sens. Considérant l'incroyable surpopulation à l'ÉGV, on aimerait bien transférer des détenues à la MIM. Mais, ces transfèrements iraient à l'encontre de la position la directrice précédente de l'ÉGV, qui soutenait que personne ne veut un transfèrement à la MIM.

Les 22 et 23 février 2008, j'ai participé aux réunions du CEFSSO. Durant la même semaine, Leanne Kilby et Judy Garneau ont assisté aux célébrations de la Journée de l'émancipation à l'ÉGV et ont lu un message amical de l'ACSEF adressé aux membres de la Black Inmates and Friends Assembly, leurs familles, leurs proches et leurs alliés-es.

Durant la semaine nationale Elizabeth Fry, le 8 mai 2008, Leanne Kilby et moi avons eu le privilège de rencontrer le conseil d'administration et le personnel de la SEF de Waterloo. Le

jour suivant, nous avons effectué une visite de plaidoyer à l'ÉGV. Dans l'après-midi, à la demande du député Andrew Telegdi, nous nous sommes jointes à lui, son assistante, et la responsable du Conseil local de prévention du crime pour donner suite à leur rencontre de novembre avec la députée Karen Redman.

Contrairement à notre visite de l'automne, où on m'avait invitée à accompagner les députés et à leur présenter les détenues des unités à sécurité maximale et d'isolement où Ashley est décédée, cette visite à l'ÉGV était très strictement programmée. Par exemple, six femmes logées dans une moitié de l'aire privée réservée aux visites familiales ont invité le député à constater la surpopulation dans laquelle elles vivent, mais on a dit à M. Telegdi qu'il n'avait pas le temps de faire ce détour. Et même si les détenues des unités à sécurité maximale et d'isolement souhaitaient lui parler, le programme ne prévoyait pas la visite de cette partie de l'établissement.

Au cours de cette même visite, Brenda Martin, une femme qui venait la semaine précédente d'être transférée de Mexico à l'ÉGV, avait déjà entamé son processus de libération par suite d'une session extraordinaire de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Nous étions toutes ravies pour elle de la célérité du gouvernement canadien après le retour de Madame Martin au Canada. En fait, nous n'avons jamais vu le SCC ou la CNLC agir aussi rapidement, particulièrement dans le cas d'un transfèrement international.

Nous espérons que les nombreux autres dossiers correctionnels en cours de traitement feront l'objet d'autant de rapidité et d'efficacité que celui de Madame Martin. Beaucoup de détenues à l'ÉGV ont exprimé leur frustration quant à la longueur et au nombre de délais qu'elles doivent tolérer. Bon nombre d'entre elles ont dit à M. Telegdi qu'elles font face à des délais de plusieurs mois en ce qui touche la gestion de leurs cas, leur accès aux programmes et leur processus de mise en liberté sous condition. On lui a également rapporté que les SEF, les femmes incarcérées à l'ÉGV et dans d'autres établissements, ainsi que plusieurs membres du personnel de l'ÉGV sont très préoccupés par ces problèmes.

M. Telegdi nous a posé des questions sur la manière dont nous avons été traitées par le SCC après leur avoir exposé les conditions d'isolement qu'a vécues Ashley avant son décès à l'ÉGV. Il s'est dit troublé de l'impact sur les détenues des démonstrations de solidarité du personnel et de l'échec des hauts fonctionnaires à donner suite à nos préoccupations et nos recommandations.

À titre de député, il a trouvé préoccupant d'apprendre que nous avons reçu du sous-directeur de l'ÉGV un avis limitant notre accès aux détenues. Nous l'avons avisé que nous avons fait part de nos inquiétudes à la directrice actuelle et à la sous-commissaire pour les femmes du SCC quant à la directive du sous-directeur de nous interdire l'accès aux unités résidentielles de la population carcérale générale et à l'unité à sécurité maximale de l'ÉGV. En outre, le fait qu'il suggère également que cette directive devrait s'appliquer dans d'autres établissements démontre que cette décision est conçue pour mettre les bâtons dans les roues de l'ACSEF.

Nous n'avons certainement pas été surprises que cette décision soit prise dans l'établissement même où Ashley Smith est décédée, après des demandes répétées auprès de la haute direction d'alléger les conditions illégales de son isolement et suite à des requêtes auprès de la police locale sur les circonstances entourant son décès.

iv) Région de Québec et Joliette

Le 4 juin 2007, Ruth Gagnon, représentante régionale pour la région de Québec, et moi avons rencontré les femmes incarcérées à Joliette. Nous espérons également pouvoir visiter les détenues purgeant une peine fédérale à Pinel. Mais nous avons dû y renoncer parce que je devais comparaître devant un comité parlementaire le 5 juin à Ottawa.

Le 13 juin 2007, j'ai accepté avec plaisir une invitation à l'assemblée générale annuelle de la SEF de Québec. J'ai beaucoup apprécié la reconnaissance par le conseil d'administration et les membres des inestimables contributions de Ruth Gagnon, Lida Nourai et de toutes les autres membres du personnel et des bénévoles.

Le 20 novembre 2007, après avoir reporté la rencontre et suite à quatre années d'efforts, notre présidente, Lucie Joncas, Ruth Gagnon, représentante régionale pour la région de Québec et moi, avons rencontré le directeur, le président le relationniste et la représentante pour la région Joliette/Québec du Syndicat des agents correctionnels du Canada au bureau chef du SAAC à Montréal. Nous attendions depuis très longtemps cette occasion de dialoguer avec le syndicat.

Il était clair que les membres du SACC n'apprécient pas particulièrement la nature, ni la portée, des enjeux invalidants de santé mentale auxquels font face les détenues. Ils étaient clairement d'avis que les comportements symptomatiques liés aux problèmes de santé mentale que vivent les femmes sont, en fait, volontaires et à motivation criminelle. Nous avons donc énergiquement tenté de déconstruire leurs interprétations problématiques. Nous n'avons pas réussi à ébranler leur conviction que le SCC devrait, une fois de plus, investir dans le béton pour bâtir une unité spéciale de détention destinée aux femmes assujetties au «protocole de gestion» du SCC.

Du 29 au 31 janvier 2008, Ruth Gagnon, Daniel Benson et moi, avons effectué des visites de plaidoyer à Joliette et à Pinel. Nous avons également visité l'unité spéciale de détention (USD) à Sainte-Anne-des-Plaines, où sont incarcérés 57 hommes à haut risque (.004 % des hommes purgeant une peine fédérale). Les détenus sont confinés dans l'une des neuf unités et n'ont pratiquement aucun contact humain. Ils sont dans l'USD pour des actes violents commis dans d'autres établissements. La plupart d'entre eux ont été reconnus coupables de plusieurs agressions très violentes contre d'autres détenus et/ou des membres du personnel.

Dans l'USD, les hommes sont confinés dans des cages pour toute interaction avec le personnel de sécurité, les responsables des programmes et même, avec l'aumônier ou l'Aîné. Bref, inutile de préciser que ces hommes ont souvent des difficultés à se réinsérer dans une population carcérale régulière après de longs séjours dans l'USD. Cette visite a encore renforcé notre détermination à nous opposer à toute possibilité pour le SCC de construire une USD pour femmes.

Malheureusement, pendant notre visite à Joliette pour la formation DPEA (du 29 avril au 2 mai 2008), on ne nous a pas permis de rencontrer la jeune femme autochtone incarcérée en isolement en vertu du «protocole de gestion» illégal du SCC. Cette jeune femme, profondément perturbée affectivement et psychologiquement depuis qu'elle a occupé une cellule voisine de celle d'Ashley à l'ÉGV, ne peut toujours pas nous rencontrer. Elle est également empêchée de rencontrer d'autres avocates, sa famille, l'aumônier ou d'autres femmes qui veulent lui offrir un soutien personnel, entre paires et/ou juridique.

En réponse aux préoccupations qu'ont exprimées même des avocates du gouvernement, on nous a dit que la directrice de l'ÉGV et d'autres membres du personnel du SCC considèrent un tel accès comme un privilège équivalent à lui donner des «bonbons», et qu'il n'est pas question de récompenser ainsi son comportement déviant (automutilation). Comme nous l'avons indiqué au SCC et à des cadres supérieurs de la sécurité publique, nous considérons ce comportement comme illégal et contrevenant aux droits de cette femme en vertu de la *Charte* et des droits de la personne, sans parler des dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC). Il semble que le commissaire, quoi qu'en disent les avocats, n'entend pas s'interposer à moins d'une ordonnance d'un tribunal.

Cette attitude est cohérente avec la position prise par le SCC dans d'autres affaires, notamment dans le cas de la MIM. C'est une position qui va dans le même sens que d'autres décisions du gouvernement limitant l'accès à la justice des personnes incarcérées, qu'il s'agisse d'un accès réduit au téléphone dans les secteurs les plus isolés des établissements pour femmes, de coupures au financement des groupes de défense de droits et de soutien, de limites d'accès à l'aide juridique ou de l'élimination du Programme de contestation judiciaire. Il serait difficile de trouver des exemples plus clairs des raisons qui ont incité tant de gens à recommander le type de surveillance extérieure du système correctionnel prônée par Louise Arbour, la Commission canadienne des droits de la personne et le Comité des droits de l'homme des Nations Unies.

v) Région de l'Atlantique et Établissement Nova

Les 21 et 22 septembre 2007, les SEF de la région Atlantique ont tenu leur rencontre régionale à Truro. Nous avons également rencontré les détenues à Nova, et je leur ai donné une formation sur des moyens pratiques de se préparer et de comparaître à leur audience de libération conditionnelle. La région de l'Atlantique a aussi décidé de développer une approche d'équipe en matière de défense de droits régionale, et nous avons pu effectuer notre première visite de plaidoyer régionale/nationale durant notre séjour à Truro. Nous devons donner la formation DPEA à Nova du 3 au 5 novembre 2007.

Les femmes de Nova ont été dévastées d'apprendre le décès d'Ashley. Au cours des derniers mois, les détenues en isolement avaient fait part aux médias de leurs préoccupations quant aux méthodes utilisées par le personnel pour gérer le cas d'Ashley et celui d'autres détenues vivant avec des problèmes de santé mentale dans les unités d'isolement à sécurité maximale, et quant à l'unité d'isolement elle-même.

Sur une note beaucoup plus heureuse, le 1^{er} novembre 2007, j'ai beaucoup apprécié les célébrations du 25^e anniversaire de l'Elizabeth Fry Society of Mainland Nova Scotia à Halifax. Le déjeuner d'anniversaire a réuni beaucoup de monde, et nous avons eu le plaisir d'entendre les merveilleux témoignages de femmes qui ont bénéficié du soutien de la SEF au fil des ans. Vous trouverez ci-joint une copie de mes commentaires. Nous avons également enfin pu visiter Holly House et les nouveaux bureaux de la SEF.

Malheureusement, les circonstances heureuses ont vite été éclipsées par des événements beaucoup moins agréables. En décembre, les détenues de Nova ont subi un confinement cellulaire de douze jours en raison de la présumée disparition d'un outil tranchant dans l'établissement. Le confinement aux cellules n'a pris fin que lorsque la représentante régionale du Comité de défense de droits de la région Atlantique (CDDA) et moi avons visité toutes les maisons. La représentante a du quitter plus tôt à cause d'une tempête de neige, mais j'ai pu

demeurer sur les lieux plus longtemps. Nous avons affirmé à l'administration que, selon nous, il n'y avait aucun outil dans l'établissement. Lorsque l'administration a finalement accepté de lever le confinement, on nous a dit qu'il n'y avait pas assez de personnel pour en aviser les femmes le soir même. Je suis donc retournée dans toutes les maisons pour faire part aux détenues de cette décision. Le confinement cellulaire s'étant produit durant la période des préparatifs de Noël, je suis allée faire les achats nécessaires pour éviter que l'organisation des réunions familiales ne donne lieu à d'autres incidents. Quelques jours plus tard, la personne responsable de l'entretien a retrouvé l'outil manquant dans un hangar d'entretien, un lieu où les détenues n'ont jamais accès.

Nous avons insisté auprès de Nova pour nous assurer que soient reconnues l'incroyable retenue et la coopération dont ont fait preuve les détenues durant les douze jours qu'a duré le confinement cellulaire à Nova. Nous avons de plus insisté pour que les détenues faussement accusées, isolées et interrogées reçoivent des excuses écrites et une reconnaissance de la nature erronée des accusations portées contre elles. Ces attestations devraient également être incluses dans les rapports d'évolution de cas et dans tout autre rapport de nature psychologique ou prélibératoire, plus particulièrement dans tout document envoyé à la CNLC concernant leurs demandes de libération conditionnelle. Le groupe Sisters in Action prépare un grief collectif relatif à ce confinement.

Nous avons également pressé l'administration de Nova d'offrir à son personnel des informations additionnelles concernant les droits des détenues et les responsabilités des employé-es quant à l'exécution légale des sentences. Nous les encourageons à mettre l'accent sur les droits des femmes à la récréation, l'accès aux programmes, le soutien entre paires, leurs biens personnels et la planification prélibératoire. Nous savons que l'administration et bon nombre des membres du personnel de Nova partagent nos préoccupations à l'effet que le confinement a gravement perturbé le déroulement des programmes scolaires et des autres programmes, en plus de compliquer sérieusement l'organisation de l'activité familiale de Noël. Nous nous joignons aux détenues pour remercier toutes les personnes qui ont tenté de rectifier la situation le plus rapidement possible après la levée du confinement.

b. Application par le SCC de son «Protocole de gestion»

Le «protocole de gestion» s'applique encore actuellement à trois détenues, qui sont les mêmes jeunes femmes autochtones qui ont fait l'objet de discussions l'an dernier. Une des femmes a été retirée du protocole plus tôt cette année et une cinquième a été libérée en février. Cette dernière est passée d'une situation d'isolement en cellule vide de tout contenu, portant seulement un «vêtement de sécurité» qui ne la couvrait même pas complètement, menottée derrière le dos et escortée par 3 à 5 gardes de sécurité à chaque fois qu'elle quittait sa cellule, à une mise en liberté dans la communauté avec un minimum de soutien communautaire et aucune supervision du SCC pour l'aider à se réinsérer dans la société.

À l'expiration de son mandat, elle est sortie de prison en étant supposément une femme libre!!! Terrifiée, elle a depuis tenté de se suicider et a été accusée d'avoir pénétré par effraction dans un hangar de sécurité lorsqu'elle s'est retrouvée sans autre endroit où aller. La SEF du Nouveau-Brunswick avait un contrat pour l'aider à trouver des options de libération conditionnelle en Nouvelle-Écosse, mais rien n'était encore vraiment en place le jour où elle est sortie de prison. Elle était de plus sujette à une ordonnance de ne pas troubler la paix en vertu de l'article 810.

Le SCC a encore compliqué la situation en avisant le service de protection de l'enfance et la police de sa libération imminente. Sa soeur souhaitait l'aider mais, en raison de la violation par le SCC de sa vie privée et de sa décision de communiquer son dossier à la protection de l'enfance, la soeur de cette femme a été avisée que la protection de l'enfance allait intervenir et lui retirer ses enfants si elle permettait à sa soeur d'habiter avec elle et ses enfants. Sa soeur doit payer pour faire garder ses enfants et défrayer ses déplacements lorsqu'elles veulent se rendre visite. Malgré toutes ces difficultés, cette ex-détenue vit toujours dans la collectivité et envisage de collaborer avec la SEF de Nouvelle-Écosse, en plus de la SEF du Nouveau-Brunswick et des gens des services sociaux. Elle m'a également invitée à la visiter le mois prochain quand je voyagerai en Nouvelle-Écosse.

Cette situation illustre on ne peut plus clairement la nature totalement inappropriée de ce «protocole de gestion» illégal.

Les trois femmes encore assujetties au «protocole» ont maintenant vécu en isolement la majorité de leur peine d'emprisonnement. En collaboration avec l'Association des femmes autochtones du Canada, nous continuons de documenter les effets désastreux de l'isolement pour ces femmes et nous travaillons avec des conseillères pour chercher des façons de contester l'ensemble de ce régime. De plus, nous veillerons encore une fois à nous assurer d'inclure des détails sur l'application de ce protocole dans nos mémoires présentés au Comité des droits de l'homme des Nations Unies et au Comité qui examine le rapport du Canada quant à la mise en oeuvre de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* de l'ONU (CEDEF).

Plus tôt cette année, l'administration centrale a chargé un petit groupe de représentants du SCC et du SACC d'examiner le «protocole de gestion» et d'émettre des recommandations. Nous avons demandé et nous attendons les résultats de cet examen.

c. Rapport de l'enquêteur correctionnel

Environ quatre mois avant le décès d'Ashley Smith, soit le 27 juin 2007, l'enquêteur correctionnel du Canada publiait les conclusions d'une étude exécutée à sa demande concernant les décès en établissements fédéraux attribuables à d'autres causes qu'à des causes naturelles, et qui ont eu lieu entre 2001 et 2005. L'enquêteur correctionnel a conclu qu'un trop grand nombre de ces accidents auraient pu ou du être évités. L'étude *Décès en établissements* examine 82 cas de suicides, homicides et décès accidentels déclarés par le SCC dans les établissements correctionnels fédéraux sur une période de cinq ans.

Le rapport indique que le SCC doit procéder à de meilleures évaluations du risque, mettre en oeuvre des mesures de prévention plus rigoureuses et intervenir de manière plus rapide et efficace auprès des détenu-es. Les conclusions indiquent également que le SCC n'a pas rigoureusement rempli son mandat d'assurer la sécurité de l'ensemble des personnes incarcérées et n'a pas suivi les recommandations faites à la suite des décès. De plus, le rapport révèle que le CSS n'a pas intégré dans ses pratiques les leçons tirées d'événements antérieurs, ni appliqué de mesures correctives au fil du temps et dans toutes les régions; on refait beaucoup trop souvent les mêmes erreurs et les mêmes recommandations. Pis encore, l'étude démontre que le SCC ne tient pas compte ou ne donne pas suite à bon nombre des conclusions et recommandations des coroners et des médecins légistes.

L'enquêteur correctionnel a également souligné que, pour réduire la fréquence des décès, le SCC devrait procéder à un suivi systématique et en temps opportun à des mesures correctives pour que des mesures préventives soient mises en œuvre.

Nous attendons la publication du rapport du Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) sur le décès d'Ashley Smith. De plus, dans un autre rapport qui devrait être publié le 21 mai 2008, le BEC documente le décès d'un homme autochtone, que le SCC semble avoir regardé mourir, dans une situation que les détenus et le personnel ont clairement qualifiée de refus raciste de répondre aux demandes d'aide du détenu pendant qu'il saignait à mort en attendant des soins médicaux.

Comme nous en avons également fait l'expérience lors de nos demandes au SCC d'enquêter sur les conditions d'isolement vécues par Ashley et d'autres femmes présentement assujetties au «protocole de gestion» illégal du SCC, le BEC documente les échecs répétés du SCC à enquêter en bonne et due forme sur de telles allégations.

3. Réformes de la justice pénale

a. Protocole facultatif

Le 5 juin 2007, de concert avec Amnistie Internationale et l'Association pour la prévention de la torture, Dominique Larochelle et moi avons comparu devant le sous-comité parlementaire sur les droits de la personne quant à l'éventuelle ratification par le Canada du Protocole facultatif relatif à la Convention contre la torture. Comme nous avons eu très peu de temps pour nous préparer après notre assemblée générale annuelle, il est heureux que nous ayons déjà eu en main un mémoire présenté aux Nations Unies sur cette question.

Durant notre comparution, nous avons souligné que 34 États sont parties au Protocole facultatif (PF) et que 31 autres l'ont déjà signé. Après l'entrée en vigueur du PF le 22 juin 2006, un Sous-comité des Nations-Unies pour la prévention de la torture a été mis sur pied en décembre 2006 par les 20 premiers États parties au Protocole. Le Sous-comité est composé de 10 experts indépendants et prévoit effectuer ses premières inspections à la fin de cette année. Les moyens du sous-comité sont présentement limités mais prendront de l'expansion aussitôt que 50 États auront ratifié le PF. Le nombre d'experts passera alors de 10 à 25.

La plupart des États parties travaillent activement à la mise en œuvre du Protocole dans leur territoire. Le PF stipule que les États parties s'engagent à désigner ou établir «une ou plusieurs mesures de prévention» (art. 17). Le Protocole laisse à chaque État la latitude nécessaire pour déterminer quelle forme prendront ses mesures nationales de prévention.

La lutte contre la torture et tout autre traitement inhumain ou dégradant fait partie des priorités de la politique étrangère du gouvernement canadien en matière de droits de la personne. Le Canada était membre du groupe de travail qui, entre 1992 et 2001, a préparé l'ébauche du PF à la demande de la Commission des droits de l'homme (CDH). Le Canada a voté en faveur du Protocole facultatif à la réunion du 11 avril 2002 de la CDH et, subséquemment, lors de l'Assemblée générale du 18 décembre 2002.

Le Canada a toujours joui d'une réputation internationale enviable en matière de protection et de promotion des droits de la personne. En outre, lorsqu'en mai 2006 le Canada a brigué un siège au nouveau Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, il s'est engagé à

«envisager la signature ou la ratification d'autres instruments des droits de la personne, tel que le Protocole facultatif à la Convention contre la torture». Le Canada a été élu et doit siéger jusqu'en 2009; il devrait donc respecter ses promesses.

Malheureusement, des incidents tels que le cas Maher Arar, et les allégations de mauvais traitement de prisonniers capturés par les Forces canadiennes dans le sud de l'Afghanistan et transférés aux autorités afghanes, ont terni la réputation du Canada en donnant aux observateurs internationaux l'impression que le Canada ne traite pas avec le sérieux nécessaire ces affaires extrêmement délicates.

Le Canada n'a jamais publiquement retiré son soutien au PF. En fait, même le gouvernement actuel a manifesté son appui pour le type de surveillance des conditions de détention prévu par le PF. La résistance de ce gouvernement n'est pas facile à comprendre si on considère l'importance de lutter contre des formes de torture telles que l'incarcération prolongée de prisonniers en isolement, et le fait que le Canada dispose déjà de mécanismes de surveillance indépendants, incluant le Bureau de l'enquêteur correctionnel, dont l'expertise pourrait servir à la mise en oeuvre du PF au Canada. C'est pourquoi, nous continuons de recommander que le gouvernement canadien signe le Protocole facultatif dans un proche avenir et fasse ainsi savoir à la communauté internationale qu'il a l'intention de compléter le processus de ratification.

b. Projet de loi C-2

Ce projet de loi a été adopté le 28 février 2008. Lucie Joncas et moi avons présenté un mémoire devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne (deuxième session – 39^e législature) concernant le projet de loi C-2: *Loi modifiant le code criminel et d'autres lois en conséquence*. Le 13 février 2008, nous avons également présenté un mémoire devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Des copies de nos mémoires sont affichées sur notre site Web dans les deux langues officielles.

c. Autres projets de loi

En plus d'autres projets de loi publics et d'initiative parlementaire, nous formulerons également des commentaires sur les projets de loi à l'étude suivants: Projet de loi C-258 – *Loi modifiant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*; Projet de loi C-53 – *Loi modifiant le Code criminel (vol d'automobile et trafic de biens criminellement obtenus)*; Projet de loi C-13 – *Loi modifiant le Code criminel (procédure pénale, langue de l'accusé, détermination de la peine et autres modifications)*; Projet de C-484 – *Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels*.

4. Événements et activités d'éducation

a. Universités et autres établissements d'enseignement

En plus de nos activités et présentations régulières de sensibilisation dans des classes de droit, criminologie, sociologie, psychologie et travail social, notre équipe de quatre étudiantes en droit a continué à mettre à jour notre *Manuel de droit carcéral* et à finaliser notre formation DPEA. Elles ont également participé à l'animation d'ateliers pour des travailleuses en

établissement des SEF, d'autres personnes de notre réseau, des partenaires et des détenues et ex-détenues des établissements de Grand Valley, Nova et Joliette.

Une autre étudiante en droit a préparé un court vidéoclip de montage photo avec la chanson *Tin Man* de Tracy Chapman. Toutes les personnes qui l'ont visionné ont trouvé très émouvant ce clip de trois minutes. Le conseil d'administration aura l'occasion de le voir lors de notre rencontre.

En plus de continuer à superviser des projets de recherche d'étudiantes en droit pendant les sessions de janvier et d'hiver à l'Université d'Ottawa, la D^{re} Elizabeth Sheehy et moi avons donné ensemble un cours que nous avons créé l'année dernière, *Women and the Legal Profession: Defending Battered Women Who Kill*. Encore une fois, les élèves ont eu l'occasion de travailler sur des questions juridiques liées à des affaires impliquant des femmes accusées du meurtre d'un conjoint violent. Une des étudiantes travaille avec nous cet été. Anne-Marie McElroy prépare des documents pour les sites pilotes des formations provinciales DPEA.

b. Autres événements et présentations

Voici quelques-unes des présentations et participations à des événements depuis mon dernier rapport:

- ▶ 28 mai 2007 – Dialogue sur la prévention du crime – Association canadienne des chefs de police (ACCP)
- ▶ 29 mai 2007 – Séance d'information sur les droits de la personne dans les prisons et le Comité d'examen du SCC – Assemblée des Premières nations
- ▶ 29 mai 2007 – Enjeux actuels concernant les femmes criminalisées – personnel de l'Institut national de la magistrature
- ▶ 29 mai 2007 – Réunion du comité consultatif McKinnon
- ▶ 5 juin 2007 – Présentation devant le sous-comité parlementaire sur les droits de la personne en lien avec la possible ratification par le Canada du Protocole facultatif relatif à la Convention contre la torture
- ▶ 12 juin 2007 – Comité consultatif d'Aide juridique Ontario sur le droit carcéral
- ▶ 13 juin 2007 – Assemblée générale annuelle des SEF du Québec
- ▶ 14 juin 2007 – Activité annuelle de financement «L'Art au jardin» de la SEF d'Ottawa
- ▶ 14 juin 2007 – Session d'orientation stratégique avec et pour le Centre national de prévention du crime
- ▶ 27 juin 2007 – Participé à la formation Indigenous Women's Leadership à Darwin, Australie
- ▶ 28-30 juin 2007 – Présentations à la conférence «Sisters Inside» à Darwin, Australie

- ▶ 25-28 juillet 2007 – Participé à une table-ronde sur les droits de la personne et l'accès à la justice pour les femmes incarcérées à la Conférence sur les droits de la personne 2007 de Berlin – Droit et société au 21^e siècle
- ▶ 7 août 2007 – Présentation au Comité d'examen du SCC (mémoire ci-joint et affiché sur le site Web de l'ACSEF)
- ▶ 10 août 2007 – Présentation lors de la Journée de la justice dans les prisons devant le banc commémoratif de Claire Culhane à East Vancouver
- ▶ 16 août 2007 – Rencontre avec CORCAN concernant la formation et les besoins et intérêts des détenues en matière d'emploi
- ▶ 4 septembre 2007 – Présentation aux élèves en première année de droit à Osgoode Hall – Toronto
- ▶ 18-19 septembre 2007 – Associations nationales intéressées à la justice criminelle (ANIJC), rencontres avec le SCC
- ▶ 20 septembre 2007 – Conférence de presse et dîner dans une salle du sénat en appui à l'Association nationale femmes et droit (ANFD)
- ▶ 26 septembre 2007 – Assemblée générale annuelle de la SEF du Manitoba et au revoir à Debra Parkes
- ▶ 27 septembre 2007 – Conférencière d'honneur à la marche Take Back the Night à Kelowna. Assemblée générale annuelle de la SEF de Central Okanagan
- ▶ 1^{er} octobre 2007 – Rencontre avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) concernant l'appui aux personnes incarcérées ayant survécu aux pensionnats
- ▶ 1^{er} octobre 2007 – Rencontre avec le personnel de Sécurité publique Canada concernant le financement de l'ACSEF
- ▶ 3 octobre 2007 – Projets de loi C-27 et C-2 – Questions pour le système de justice – Table ronde réunissant des organisations nationales et la direction générale de Sécurité publique Canada – Ottawa
- ▶ 3 octobre 2007 – Rencontre avec l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) concernant leur fonds de défense des femmes autochtones
- ▶ 9 octobre 2007 – Présentation sur la victimisation et la criminalisation des femmes – Université Carleton (sociologie/droit)
- ▶ 10 octobre 2007 – Présentation sur la socio politique de l'incarcération - Université d'Ottawa (criminologie)
- ▶ 14 octobre 2007 – Assemblée générale annuelle de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) – Ottawa

- ▶ 16 octobre 2007 – Présentation concernant les expériences des femmes avec le droit criminel et pénal – Université d'Ottawa (droit)
- ▶ 17 octobre 2007 – Présentation du prix de la Journée de la personne par la Gouverneure générale – Ottawa
- ▶ 18 octobre 2007 – Petit-déjeuner de la Journée de la personne – Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes (chapitre d'Ottawa)
- ▶ 21 octobre 2007 – Rencontre avec le Rapporteur spécial des Nations Unies pour le logement – Organisée par Amnistie Internationale – Ottawa
- ▶ 25 octobre 2007 – Assemblée générale annuelle de la SEF d'Ottawa
- ▶ 27 octobre 2007 – Présentation à la conférence *On the Identity Trail: «The Revealed I»*. Conférence sur les enjeux pertinents à la «Surveillance des personnes marginalisées» – Université d'Ottawa
- ▶ 31 octobre 2007 – Rencontre avec des critiques de l'opposition sur la Colline du Parlement – Ottawa
- ▶ 1^{er} novembre 2007 – Présentation lors des célébrations du 25^e anniversaire de la SEF Mainland Nova Scotia – Halifax
- ▶ 2 novembre 2007 – Présentation à la conférence *Chains and Links: Human Rights Activism Conference* – Université de la Saskatchewan (droit) – Saskatoon
- ▶ 3-4 novembre 2007 – Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes (FAEJ) et session de stratégie juridique du Centre pour les droits de la personne – Université d'Ottawa (droit)
- ▶ 5 novembre 2007 – Présentation sur la justice sociale et la criminalisation et l'incarcération des femmes – Université d'Ottawa (droit)
- ▶ 7 novembre 2007 – Exposé sur la justice sociale – *What's wrong with getting even tougher on crime?* – Université d'Ottawa (droit)
- ▶ 8 novembre 2007 – Aide juridique Ontario – Rencontre du comité consultatif en droit carcéral
- ▶ 12 novembre 2007 – Présentation sur les enjeux spécifiques aux mères en prison – Université d'Ottawa (droit)
- ▶ 13 novembre 2007 – Présentation du mémoire de l'ACSEF devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne (deuxième session – 39^e législature) concernant le projet de loi C-2: *Loi modifiant le code criminel et d'autres lois en conséquence* – Édifice central du Parlement – Ottawa

- ▶ 15 novembre 2007 – Session de formation donnée au ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick – Saint John – Nouveau-Brunswick
- ▶ 16 novembre 2007 – Présentation sur la criminalisation des femmes, particulièrement les femmes pauvres et racisées et celles qui tentent d'échapper à la violence et/ou vivent des problèmes de santé mentale – Université Queen's (études sur les femmes)
- ▶ 22 novembre 2007 – Questions d'actualité en matière de droit pénal – Présentation en panel organisée par des élèves en droit de l'Université d'Ottawa
- ▶ 26-27 novembre 2007 – Programme de prévention de la violence pour les femmes, rencontre du Comité consultatif national – Ottawa
- ▶ 27-29 novembre 2007 – *Why Gender Equality Still Matters* – Présentation devant les juges dans le cadre d'un programme de formation à l'Institut national de la magistrature – Toronto
- ▶ 29 novembre 2007 – *Politics and Punishment* – Présentation devant la classe de la professeure Gillian Balfour à l'Université Trent – Peterborough
- ▶ 30 novembre 2007 – Rencontre avec le sous-ministre délégué de la Sécurité publique et le personnel de la direction concernant la nécessité de mécanismes de surveillance externes du SCC
- ▶ 30 novembre – 1^{er} décembre 2007 – Présentation et participation au colloque de l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (AFAI) – Ottawa
- ▶ 1-5 décembre 2007 – Participation à des rencontres de planification suite aux circonstances du décès d'Ashley Smith, hospitalisation de femmes vivant avec des problèmes de santé mentale – Service des enquêtes policières – Truro
- ▶ 10-13 décembre 2007 – Assemblée générale annuelle des Premières nations
- ▶ 14-15 décembre 2007 – Assemblée générale annuelle de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC)
- ▶ 3 janvier 2008 – Mentorat des enfants des personnes incarcérées – Grandes soeurs et Grands frères du Canada
- ▶ 14 janvier 2008 – Mémoires des critiques de l'opposition – Colline du Parlement – Ottawa
- ▶ 21 janvier 2008 – Présentation sur les droits de la personne dans les établissements fédéraux – Université Carleton (sociologie et droit)
- ▶ 22 janvier 2008 – Visite de Bridge House et présentation sur le rôle parental des personnes incarcérées et le meilleur intérêt de l'enfant – Children Visiting Parents Inc – Kingston
- ▶ 26 janvier 2008 – Pow Wow de la sororité autochtone à l'établissement Grand Valley – Kitchener

- ▶ 13 février 2008 – Présentation devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles concernant le projet de loi C-2, une proposition de *Loi sur la lutte contre les crimes violents* – Ottawa
- ▶ 19-21 février 2008 – Rencontres avec les Associations nationales intéressées à la justice criminelle, le SCC et la Sécurité publique – Ottawa
- ▶ 29-30 février 2008 – Réunions avec des représentantes de l'Association des femmes autochtones du Canada concernant l'hyper-responsabilisation des femmes autochtones qui vivent et survivent à la violence ou tentent d'y échapper
- ▶ 5-7 mars 2008 – Conférences publiques à l'occasion de la Semaine internationale des femmes dans un centre de femmes, une école secondaire locale et des classes de travail social et de soins infirmiers de l'Université St. Francis Xavier – Antigonish – Nouvelle-Écosse
- ▶ 15 mars 2008 – Présentation sur les droits des détenus et les questions de défense de droits – SpinLaw Conference – commanditée par l'Université de Toronto et l'Osgoode Hall
- ▶ 18 mars 2008 – Rencontre avec le président du sous-comité sur la santé mentale des populations criminalisées – Ottawa
- ▶ 2 avril 2008 – Témoignage dans le cadre d'un examen de *la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* dans le cas de C.K. – Brampton
- ▶ 11-13 avril 2008 – Présentation et participation à groupe de réflexion sur les politiques carcérales: la réhabilitation, la santé et les drogues – Ditchley Foundation – Oxford – Royaume-Uni
- ▶ 17 avril 2008 – Présentation sur la criminalisation des femmes vivant avec des problèmes de santé mentale – SEF de Saint John – Nouveau-Brunswick
- ▶ 30 avril 2008 – Présentations à la Semaine du droit – Ottawa
- ▶ 10 mai 2008 – Cérémonie de l'arbre commémoratif Marlene Moore – SEF Hamilton

c. Médias

Nous continuons à recevoir entre 7 et dix appels des médias par semaine, et environ 75 à 80 appels des établissements. Des réalisateurs d'émissions de radio et de télé de CBC, CTV, Global et APTN nous ont contactées pour discuter d'idées de récits et/ou de sujets de films ou de documentaires.

Jusqu'au décès d'Ashley Smith, nous avons reçu entre 20 et 25 demandes de documentation et 2-3 demandes d'entrevues par mois de la part des médias. Dans les deux semaines qui ont suivi le décès d'Ashley, nous avons répondu en moyenne à 2 ou 3 appels par jour et nous avons reçu 112 appels d'établissements. Des réalisateurs de CBC, CTV, Global et APTN nous ont contactées pour discuter d'idées de récits et/ou de sujets de films ou de documentaires.